

Critères d'admission des patients < 2 ans atteints d'un traumatisme et CHEZ LESQUELS LE DIAGNOSTIC DIFFÉRENTIEL INCLUT LA MALTRAITANCE

→ A) Admission en trauma, avec consultation en pédiatrie sociojuridique

1. Traumatisme crânien admis pour crainte de détérioration neurochirurgicale
2. Fracture du crâne enfoncée ou ouverte
3. Fracture d'une extrémité nécessitant une prise en charge par l'orthopédie (ex : traction, chirurgie, etc.)
4. Brûlures
5. Évidences de traumatisme intra-abdominal

→ B) Admission en pédiatrie

1. Tout enfant dont le **motif principal d'admission** est l'élaboration d'un diagnostic différentiel, incluant la **maltraitance**, et non le traumatisme; par exemple :
 - Fracture du crâne non-enfoncée, non-ouverte, possiblement avec un diastasis, sans crainte de détérioration d'ordre neurologique
 - Suspicion de syndrome du bébé secoué, incluant les hémorragies intracrâniennes d'âges différents, sans crainte de détérioration d'ordre neurologique immédiate (par exemple, transfert en pédiatrie après le séjour aux soins intensifs)
 - Fractures anciennes
 - Fractures atypiques et plus suggestives de prime abord de maltraitance : Par exemple : fracture de côte postérieure, fracture du sternum, fracture de l'omoplate, fracture vertébrale (apophyses épineuses postérieures), fractures d'âges différents etc.
 - Fractures des extrémités chez un enfant non-ambulant, ne requérant pas de traction ou de chirurgie
 - Ecchymoses

RÔLE DES ÉQUIPES :

- **UN SIGNALEMENT À LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DOIT ÊTRE FAIT DÈS QU'IL Y A UNE SUSPICION SÉRIEUSE D'UN ABUS PHYSIQUE** (Loi de la Protection de la Jeunesse, articles 38 et 39) :

On ne doit pas nécessairement attendre l'implication de la clinique sociojuridique ou d'un travailleur social avant de signaler: "Tout professionnel qui, par la nature même de sa profession, prodique des soins ou toute autre forme d'assistance à des enfants..."

- **Lorsqu'un patient présentant un TCC est admis en pédiatrie, il faut consulter l'équipe interdisciplinaire de réadaptation précoce (aussi appelée "équipe TCC")**. Cette équipe devrait être interpellée face à tout traumatisme crânien: syndrome du bébé secoué, hémorragie intra-crânienne, fracture du crâne ou anoxie cérébrale secondaire à un traumatisme. L'équipe TCC doit assurer le suivi en réadaptation et le suivi auprès des parents pour le trauma crânien.
- **Il est souhaitable d'impliquer l'équipe de traumatologie lorsqu'un enfant présentant une fracture du crâne est admis en pédiatrie, pour les mêmes raisons qu'énumérées ci-haut.**
- Tout enfant suspecté être victime d'un abus physique et **dont la sécurité n'est pas assurée, à court ou même à moyen terme**, doit être **hospitalisé**, avec consultation demandée au consultant de garde en pédiatrie sociojuridique. Ceci vaut quelle que soit la sévérité de l'abus physique suspecté et quel que soit l'âge de l'enfant.
- Ne pas oublier qu'un enfant hospitalisé pour lequel un signalement DPJ a été retenu **ne peut recevoir son congé de l'hôpital sans l'autorisation du DPJ.**

Annexe

LOI DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Article 39 : *Tout professionnel qui, par la nature même de sa profession, prodigue des soins ou toute autre forme d'assistance à des enfants et qui, dans l'exercice de sa profession, a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est ou peut être considéré comme compromis au sens de l'article 38 ou au sens de l'article 38.1, **EST TENU DE SIGNALER SANS DÉLAI LA SITUATION AU DIRECTEUR...***

Article 38: e) abus physiques:

- 1° *lorsque l'enfant subit des sévices corporels ou est soumis à des méthodes éducatives déraisonnables de la part de ses parents ou de la part d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation;*
- 2° *lorsque l'enfant encourt un risque sérieux de subir des sévices corporels ou d'être soumis à des méthodes éducatives déraisonnables de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation;*